

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2018-2019



- Mon enfant entre à l'école maternelle ou élémentaire.
- J'arrive à Albertville.
- J'ai déménagé sur un autre secteur de la commune.

DEUX DÉMARCHES OBLIGATOIRES À ACCOMPLIR :

- la première auprès du service vie scolaire de la Ville,
- la seconde auprès de l'école indiquée sur le certificat d'inscription scolaire délivré par le service vie scolaire.

1 - INSCRIPTIONS AUPRÈS DU SERVICE VIE SCOLAIRE

1. Pour inscrire mon enfant, je me rends aux permanences organisées par le service vie scolaire muni(e) des pièces nécessaires pour mon dossier.
2. Un certificat d'inscription scolaire précisant les coordonnées de l'école d'affectation de mon enfant m'est immédiatement remis par le service.

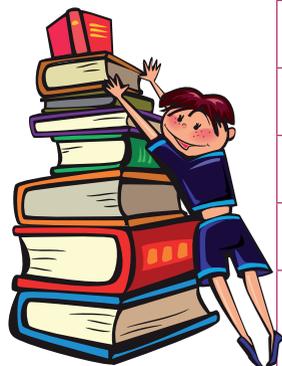
DATES DES PERMANENCES*

en fonction des écoles

• vendredi 2 mars et mardi 6 mars après-midi	Maternelle Saint Sigismond et élémentaire Albert Bar
• vendredi 9 mars et mardi 13 mars après-midi	Primaire Pargoud
• mercredi 7 mars	Maternelle Champ de Mars et élémentaire Martin Sibille
• vendredi 16 mars et mardi 20 mars après-midi	Primaire Val des Roses
• mercredi 14 mars	Maternelle et élémentaire Plaine de Conflans
• vendredi 23 mars	Maternelle et élémentaire Louis Pasteur

Les permanences se tiennent au service vie scolaire (voir adresse au dos).

* La scolarisation dans une école maternelle ou élémentaire est rattachée à un périmètre scolaire. En cas de doute, contactez le service vie scolaire.



PIÈCES NÉCESSAIRES

- livret de famille
- certificat de vaccination (DT Polio) ou photocopie du carnet de santé
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone fixe...)
- jugement fixant la résidence de l'enfant en cas de séparation des parents
- éventuellement la notification de décision d'orientation (ULIS...)

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

DÉROGATIONS

Si pour des raisons particulières, je souhaite scolariser mon enfant

- sur un autre périmètre scolaire,
- sur une autre commune,

je peux solliciter une demande de dérogation.

Elle sera étudiée en fonction de critères définis.

Le formulaire est à retirer auprès du service vie scolaire

à partir du vendredi 2 mars 2018 ou à télécharger sur le site www.albertville.fr ou sur le portail famille <https://mon.albertville.fr>

Ce document dûment complété est à remettre ou à envoyer par courrier au service vie scolaire **avant le vendredi 4 mai 2018**.



2 - INSCRIPTIONS AUPRÈS DE L'ÉCOLE

Je me rends à une permanence de l'école d'affectation de mon enfant muni(e) du certificat d'inscription pour valider l'admission.

Horaires d'ouverture au public

lundi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
mardi	<i>fermé</i>	13h30 à 17h
mercredi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
jeudi	8h30 à 11h30	<i>fermé</i>
vendredi	8h30 à 11h30	13h30 à 17h

Possibilité de prendre rendez-vous en dehors des permanences 04 79 10 45 00



Ville d'Albertville

Service vie scolaire

7 rue Pasteur • 73200 Albertville

Tél : 04 79 10 45 20

Fax : 04 79 10 45 09

www.albertville.fr